



AEF Dépêche n°513696 - Paris, le 06/01/2016 19:07:00
- Formation professionnelle -

Compte : thierry.latouche (103059) - 77.201.197.24 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Numérique : le CNNum propose de simplifier la VAE et de développer "d'autres modes de validation des acquis"

Par **Evelyne Orman**



"Mettre la formation en mouvement et diversifier les contextes d'apprentissage." C'est l'un des axes développé dans les recommandations du CNNum dans son rapport "Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires" remis à la ministre du Travail, Myriam El Khomri, mercredi 6 janvier 2016. Le Conseil y formule 20 recommandations pour l'emploi et le travail à l'heure du numérique,

notamment destinées à nourrir les projets de loi sur le travail et sur les nouvelles opportunités numériques. Parmi celles-ci, trois ont trait à la formation professionnelle : la transformation de la formation via une refonte du "design pédagogique" et la simplification de la VAE soutenue par la ministre, le renforcement de l'accompagnement des porteurs de projets, et l'amélioration du service public de l'orientation et de la réorientation professionnelle.

Parmi les 20 mesures portées par le rapport "Travail, emploi, numérique : les nouvelles trajectoires", remis à la ministre du Travail, Myriam El Khomri, mercredi 6 janvier 2016, trois ont trait à la formation professionnelle. Destiné à dynamiser l'emploi et le travail à l'ère numérique, et à nourrir les projets de loi sur le travail et sur les nouvelles opportunités numériques, le rapport propose de "mettre la formation professionnelle en mouvement" et de "diversifier les contextes d'apprentissage".

TROUVER D'AUTRES MODES DE VALIDATION DES ACQUIS

L'une des préconisations vise à "transformer la formation professionnelle" par plusieurs biais. L'idée est alors de "refondre le design pédagogique de la formation continue (réseaux d'échanges, tiers lieux, intégration d'acteurs de l'innovation sociale, développement de modules personnalisés), de créer le compagnonnage numérique, ou encore de simplifier la **VAE**. Une idée soutenue par la ministre du Travail. "À l'heure du 'do-it-yourself', on doit pouvoir faire la preuve de ses capacités sans passer par une formation classique. Cependant, la **VAE** telle qu'elle existe aujourd'hui a été conçue dans les années 1990, à

l'ère prénumérique. Elle est trop formaliste et pas assez connue. Moins de 30 000 certifications sont délivrées chaque année, ce n'est pas du tout à la hauteur des besoins", regrette Myriam El Khomri.

La ministre du Travail juge "intéressantes" deux pistes avancées par le rapport :

- Assouplir la condition d'ancienneté, aujourd'hui de trois ans. Cette condition peut en effet fermer la voie de la **VAE** à des personnes ayant acquis des compétences au cours de stages ou dans un cadre informel.
- Expérimenter d'autres modes de validation des acquis, en utilisant les outils numériques pour valider certaines compétences à distance.

Les auteurs du rapport insistent également sur le besoin d'expérimenter d'autres modes de valorisation des acquis. Dans ce cadre, le CNNum propose "que les organismes paritaires et les organismes de formation, ainsi que les réseaux académiques et les acteurs du développement économique local, impulsent des plates-formes dédiées à la construction d'un capital informationnel sur les savoirs et savoir-faire métier pour les TPE/PME". Des services pourraient "être proposés en complément de ces MOOC métiers pour faciliter la validation des acquis". Dans ce cadre, "il serait utile d'ouvrir la possibilité de choisir soi-même un professionnel "évaluateur" ou un expert reconnu dans le domaine concerné, à l'instar de la revue par les pairs pratiquée dans le milieu académique", précise le rapport.

CPA ET FORMATION DES ENTREPRENEURS

Deuxième recommandation du CNNum : renforcer l'accompagnement des porteurs de projet. Une démarche qui passera par une "articulation du CPA avec les programmes de formation des entrepreneurs et dirigeants d'associations, et l'extension du recours au statut d'étudiant-entrepreneur notamment dans les formations d'IUT, de BTS, et les licences professionnelles", indiquent les auteurs du rapport.

Enfin, il s'agira d'"améliorer le service public de l'orientation et de la réorientation professionnelle", en développant les dynamiques pair-à-pair, le mentorat de candidats, en s'appuyant sur des réseaux extérieurs pour enrichir les démarches d'orientation, et en enrichissant le référencement des offres de formations.